La Minerve

Le Minervois

Bulletin municipal FÉVRIER 2022

6, rue Mailloux, La Minerve QC J0T 1S0
Téléphone : **819 681-3380** • Télécopieur : **819 274-2031**
www.municipalite.laminerve.qc.ca • Courriel : **info@municipalite.laminerve.qc.ca**
HEURES D'OUVERTURE : Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

URGENCE MUNICIPALE

Peu importe l'heure, si vous êtes témoin d'une urgence municipale, nous vous invitons à composer le **911**. De cette façon, vous serez assurés que la répartition de l'appel sera effectuée rapidement puisqu'ils sont en mesure de rediriger les urgences vers les services appropriés.

SÉANCES DU CONSEIL

Étant donné les assouplissements récemment annoncés, veuillez prendre note que les prochaines séances du conseil se dérouleront devant public, au centre communautaire (91, chemin des Fondateurs). Le passeport vaccinal sera exigé ainsi que la désinfection des mains à l'arrivée et le port du masque. Le projet d'ordre du jour de la séance du conseil sera affiché sur notre site Internet le matin même de la séance.

FERMETURE TEMPORAIRE DU COMPTOIR Desjardins À LA MINERVE

Le comptoir de la Caisse Desjardins de la Rouge, succursale La Minerve, est actuellement fermé pour une période temporaire, dû au manque de personnel.

Nous ferons tout notre possible pour maintenir l'accès au guichet ATM fonctionnel pendant tout le temps que durera cette fermeture mais comme l'entretien de l'ATM s'effectue en collaboration avec la Caisse, il est possible que nous subissions quelques délais pour le réapprovisionnement.

RADAR DE VITESSE

Depuis quelques mois déjà, nous avons fait l'acquisition d'un radar/détecteur de vitesse, qui a tout d'abord été installé sur le chemin des Fondateurs, près de la caserne, pour ensuite être déplacé un peu plus loin, toujours sur le chemin des Fondateurs, mais près du mini-putt. Comme ce radar permet d'enregistrer les statistiques du secteur dans lequel nous l'installons, nous souhaitons ainsi connaître et déterminer quels secteurs sont les plus problématiques. Le but ultime de cet outil étant de faire ralentir la circulation là où c'est nécessaire et ainsi améliorer la sécurité des usagers de la route.

PLAINTES OU QUESTIONS

Nous vous rappelons que si vous avez une plainte ou une question à formuler, il est important de le faire de façon officielle, en passant par le bureau municipal et non via l'application Facebook. Pour que votre plainte soit traitée, vous devez compléter le formulaire à cet effet, que vous pouvez vous procurer à l'hôtel de ville ou sur notre site Internet, sous l'onglet « Administration », section « Formulaires ». Nous nous ferons un plaisir d'y donner suite.

Voici un résumé des principales résolutions adoptées par le conseil municipal au cours des dernières séances. Les procès-verbaux au long sont affichés sur notre site Internet, sous l'onglet "Administration", dès qu'ils sont approuvés par les élus, soit à la séance ordinaire subséquente.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Administration

Il a été convenu de procéder à la formation des comités sur lesquels siègeront les élus. Nous vous invitons à consulter notre site Internet, sous l'onglet « Administration », section « Conseil municipal » pour en prendre connaissance.

Tous les élus ont déposé à la direction générale, leurs déclarations d'intérêts pécuniaires, conformément à la loi.

Les dates des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 ont été arrêtées comme suit : le 17 janvier, le 7 février, le 7 mars, le 4 avril, le 2 mai, le 6 juin, le 4 juillet, le 1er août, le 6 septembre, le 3 octobre, le 7 novembre et le 5 décembre, à 19 h pour chacune d'elles, au 91, chemin des Fondateurs ou par visioconférence si requis par la santé publique.

Une aide financière de 4 000 $ annuellement, pour une période de 3 ans (sur présentation de pièces justificatives) a été accordée à l'Association des riverains pour la protection de l'environnement du lac des Mauves, à compter de janvier 2022, afin de les aider à acquitter les frais liés à l'éradication du myriophylle à épi.

Pour l'année 2022, les aides financières suivantes ont été accordées :

a) 2 000 $ à la Fondation La Traversée – Maison de soins palliatifs sur notre territoire;

b) 1 000 $ à Palliaco pour la randonnée sous les étoiles;

c) 1 000 $ à l'Ombre-Elle pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale;

d) 3 000 $ à Les Maraudeurs Inc., pour améliorer la sécurité des sentiers de motoneige.

Transports

Il a été convenu d'accepter la prise en charge d'une partie du chemin Dusseault (lots 5264992 et 5558416), ainsi que de la rue des Huards (lot 5265076), et ce, dès la signature des documents notariés à cet effet, lesquels frais notariés seront à la charge des cédants.

Hygiène du milieu

Le règlement numéro 698 portant sur l'utilisation de l'eau potable a été adopté et est entré en vigueur en date du 8 décembre 2021. Ce règlement peut être consulté sur notre site Internet, sous l'onglet « Administration », onglet « Règlements municipaux ».

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Les conseillères, mesdames Ève Darmana et Mathilde Péloquin-Guay, ont été nommées pour siéger au comité consultatif en urbanisme et le mandat de monsieur François Boyer a été renouvelé pour une période d'un an.

Loisirs et culture

Suite aux démarches et affichages effectués afin de trouver des soumissionnaires pour l'entretien des patinoires et puisqu'une seule personne s'est manifestée à ce sujet, le contrat a été octroyé à monsieur William Slythe, pour un montant de 13 000 $ (non taxable) pour la saison allant du 13 décembre 2021 au 13 mars 2022.

Il a été convenu d'embaucher Guillaume et Antoine Paquette comme surveillants aux infrastructures de loisirs pour la saison 2021-2022.

Les membres du conseil municipal ont appuyé le Centre de services scolaire des Laurentides dans leur projet de construction d'un gymnase à l'école La Relève de La Minerve, afin qu'il puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur.

Compte tenu du manque d'espace à l'hôtel de ville, il a été convenu de louer un local supplémentaire dans le bâtiment abritant la bibliothèque, afin d'y installer notre responsable en loisirs. Le bail pour ce local supplémentaire au 102 chemin des Fondateurs, est de 350 $ par mois. Il est à noter que la Municipalité souhaite toujours se porter acquéreur de ce bâtiment.

Madame Andrée Boulanger, préposée au bureau d'accueil touristique et à l'accueil de la Réserve faunique, a annoncé son départ à la retraite au 25 novembre 2021. Nous tenons à la remercier pour ses années de service et son excellent travail!

Une aide financière au montant de 10 000 $ a été accordée au Club Plein Air La Minerve.

Madame Diane Turcotte-Lanthier a remis sa démission au poste de commis à la bibliothèque, en date du 24 novembre 2021. Nous tenons à la remercier sincèrement pour toutes ses années de service auprès de la Municipalité.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

Il a été convenu de nommer le conseiller, Mark D. Goldman, ainsi que le directeur général adjoint, monsieur Robert Charette, comme représentants de la Municipalité de La Minerve, pour siéger sur le conseil d'administration de l'Association pour la Télédistribution & Radio La Minerve inc., faisant maintenant affaires sous le nom de « Télé-Fibre La Minerve inc. ».

Il a également été convenu de nommer la conseillère Darling Tremblay comme élue responsable du comité « Municipalité Amie des Aînés » (MADA).

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2021 (BUDGET)

Les prévisions budgétaires pour l'année 2022 ont été déposées et chaque contribuable recevra le détail par écrit lors de l'envoi des comptes de taxes municipales 2022. De plus, le programme triennal d'immobilisations a également été adopté lors de cette séance.

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2022

Administration

Les rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023, ont été déposés au bureau municipal.

Une aide financière au montant de 500 $ a été versée au Club de scrabble « Mine de Rien », afin de les aider à maintenir leurs activités sur notre territoire.

Il a été convenu de renouveler le contrat de service de fourrière pour l'année 2022, avec le Centre canin Le Refuge, au montant de 1 650 $, plus les taxes applicables.

Transports

Monsieur Simon Prévost, directeur du Service des travaux publics a remis sa démission en date du 22 décembre 2021. Nous tenons à le remercier pour ses 4 années au service de la Municipalité et pour son excellent travail.

Monsieur Simon Jorg, chauffeur au Service des travaux publics, a également remis sa démission effective au 26 décembre dernier.

Hygiène du milieu

Un avis de motion ainsi que le projet de règlement numéro 699 portant sur la tarification pour le service de la collecte des matières résiduelles a été déposé afin d'en ajuster la tarification à compter de 2022. Ce règlement est entré en vigueur le 4 février dernier et peut être consulté sur notre site Internet, sous l'onglet « Administration », section « Règlements municipaux ».

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a soumis à la Municipalité, deux baux hydriques sur une partie du lit du lac à la Truite, afin de maintenir, à des fins non lucratives publiques, la construction du pont à cet endroit.

Il a été convenu de procéder à l'achat de 5 licences du logiciel proposé par « MSB Solution », afin de faciliter la gestion du lavage des embarcations et des accès aux lacs, et ce, au coût de 2 100 $ pour l'année, plus les taxes applicables.

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Excavation du Nord RG Inc. a déposé un projet intégré d'habitation sur le chemin Dusseault, lequel a été accepté par les membres du conseil municipal, sous certaines conditions.

Un délai supplémentaire de 7 mois, soit jusqu'au 26 mai 2022, a été demandé à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour l'adoption des règlements de concordance suite à l'adoption du règlement numéro 355-2020 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.

Il a été convenu de participer à nouveau cette année, au programme de soutien technique des lacs de Bleu Laurentides, pour une durée de 12 semaines, au coût de 15 800 $, plus les taxes applicables.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Vous avez des questions, des projets et aimeriez parler avec une représentante du Service de l'urbanisme? Le Service est en opération du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, et il nous fera plaisir de vous accorder du temps pour un rendez-vous téléphonique ou virtuel, selon votre préférence. Vous devez au préalable nous contacter par téléphone ou par courriel, afin de réserver votre plage horaire :

Madame
Amélie Vaillancourt-Lacas
Directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
Tél : 819 681-3380, poste 5506
Courriel :
urbanisme@municipalite.laminerve.qc.ca

Madame
Sandrine-E Séchaud
Inspectrice municipale
Tél : 819 681-3380, poste 5504
Courriel :
inspecteur@municipalite.laminerve.qc.ca

Madame
Mélissa Rivard
Inspectrice municipale
Tél : 819 681-3380, poste 5510
Courriel :
enviro@municipalite.laminerve.qc.ca

Le ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs (MFFP) est présentement en consultation publique concernant des zones à potentiel acéricole à prioriser (PAP). Les PAP constituent une banque d'érablières à partir de laquelle le MFFP accordera de nouveaux permis ou permettra le développement d'érablières à des fins acéricoles. Sur notre territoire minervois deux zones ont été délimitées. La première se situe dans l'extrême nord du territoire près du lac Anita et du lac Brûlé (sud du lac Désert). La deuxième se situe dans la partie sud du territoire minervois, à l'Est du lac de la Grange (ouest du lac Marie-le-Franc et sud du lac Preston). Un autre secteur se trouve sur le territoire de Nominingue et se situe à l'ouest du lac La Minerve.

Vous pouvez laisser des commentaires au MFFP quant à vos préoccupations ou questionnements. Vous pouvez aussi leur soumettre une délimitation différente d'un potentiel acéricole à prioriser (sous format .ZIP seulement). Pour ce faire, allez faire un tour sur le site d'ici le 11 mars 2022 :

https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/consultation-public-partenaires/consultation-plans-damenagement-forestier-integre/revision-cartographie-lanaudiere-laurentides/

NOURRISSAGE DES CHEVREUILS

Afin de pouvoir mieux observer les cerfs de Virginie, certains vont faire un nourrissage hivernal de ces animaux. Bien que ce geste soit souvent empreint de bonnes intentions, cette activité comporte plusieurs conséquences négatives.

En effet, le nourrissage peut pousser les cerfs dans des habitats moins favorables pour leur hivernage, à l'extérieur des ravages, et cela peut diminuer leurs chances de survie. Cela peut aussi attirer les prédateurs vers les milieux habités où se situent les chevreuils. Puis, il peut y avoir une augmentation des accidents routiers aux abords des sites de nourrissage. Par ailleurs, puisque les chevreuils se nourrissent tous au même endroit, cela facilite la propagation des maladies transmissibles par la salive, par contact direct, par l'urine et par les excréments. Dans le même ordre d'idée, il peut y avoir une augmentation de la présence de la tique porteuse de la maladie de Lyme, aussi contagieuse à l'humain et aux animaux domestiques.

Il faut toujours se rappeler que les animaux sauvages ne doivent pas être apprivoisés, que ce soit pour leur santé, ou la nôtre.

Une personne physique qui contrevient à l'une quelconque des dispositions du règlement interdisant le nourrissage des animaux sauvages, commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 400 $ et maximale de 2 000 $.

UN GESTE ÉCLAIRÉ

À La Minerve, nous souhaitons promouvoir un environnement écoresponsable et respectueux des écosystèmes qui nous entourent. Ce mois-ci nous aimerions souligner l'importance de diminuer les pollutions lumineuses.

En réduisant la quantité d'énergie utilisée en laissant les lumières allumées, on pose aussi un geste bien important pour l'environnement. En effet, seulement au Québec, on évalue à 45 millions de dollars l'électricité utilisée pour éclairer le ciel (luminosité perdue vers le ciel). L'économie d'énergie est une façon efficace de réduire les impacts des centrales hydroélectriques sur les écosystèmes lacustres (par exemple, la survie hivernale des poissons).

Nous souhaiterions donc vous encourager à prendre des lumières avec des détecteurs de mouvements et/ou des minuteries pour réduire les périodes d'éclairement. Ces dernières, en plus de diminuer la pollution lumineuse, attirent beaucoup plus l'attention des voisins, en cas d'intrusion sur le terrain. Nous pouvons aussi réduire l'intensité des lumières ou ajuster l'orientation de la lumière pour qu'elle soit le plus possible vers le sol et le moins possible vers les plans d'eau où les reflets sont augmentés. Il est aussi futé de limiter les lumières bleues et choisir une couleur ambrée plutôt que blanche. Nous vous encourageons aussi à utiliser des lumières de Noël qui sont teintées d'une couleur car les lumières blanches occasionnent une plus grande pollution lumineuse.

Nous vous remercions de vos efforts pour faire de La Minerve un endroit où il fait bon y vivre pour tous!

LOISIRS ET CULTURE

HORAIRE HIVERNAL DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Veuillez noter que
le bureau d'accueil touristique
est ouvert tous les samedis et dimanches
jusqu'au 20 février prochain,
ainsi que pour toute la semaine de relâche
qui se tiendra du 26 février au 6 mars 2022.

L'horaire régulier du bureau d'accueil reprendra en mai prochain.

TRAVAUX PUBLICS

INFORMATIONS SUR LA SOURCE

La distribution de l'eau de la source est permise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), sous certaines conditions très strictes. L'une d'elles étant de procéder régulièrement (2 fois par mois) à faire analyser cette eau, en plus de le faire après toute panne ou interruption du service. C'est donc dire que lorsque survient une panne électrique ou un gel de l'eau dans les tuyaux provoquant l'arrêt de la pompe, des échantillons (2 pris à 48 heures d'intervalle) doivent être prélevés et expédiés au laboratoire pour analyse. La distribution de l'eau ne pourra être autorisée qu'après avoir reçu du laboratoire, les résultats des deux tests conformes. Lorsqu'il y a interruption du service à la source, les citoyens peuvent en tout temps venir se procurer de l'eau du réseau d'aqueduc à partir du robinet extérieur de l'hôtel de ville, mur côté stationnement.

De plus, nous avions comme projet d'installer un système d'économie d'eau potable afin d'éviter le gaspillage de l'eau mais avons rencontré une difficulté importante puisqu'à chaque fois que l'eau est recirculée, elle s'embrouille et nous fait échouer les tests de conformité. Nous poursuivons nos recherches afin de trouver une solution et vous tiendrons informés.

EMPLOIS ÉTUDIANTS À POURVOIR

ÉTÉ 2022

Vous êtes **étudiant** et aimeriez acquérir de l'expérience de travail et obtenir un emploi pour vous aider à financer vos études? Que ce soit en tant qu'animateur de camp de jour ou en tant que préposé aux travaux publics, nous vous invitons à vous faire connaître puisqu'il y aura sans doute quelques postes à combler pour cet été!

Faites-nous parvenir votre curriculum vitae, soit par la poste au **6, rue Mailloux à La Minerve, QC, J0T 1S0** ou par courriel à l'adresse : **info@municipalite.laminerve.qc.ca**

Doigts d'Art MINERVOIS

Il nous fait plaisir de vous annoncer la reprise des ateliers de peinture suite à ce long confinement.

Donc soyez au rendez-vous le mardi 15 février au centre communautaire de 10 h à 15 h.

Les mesures sanitaires en vigueur sont : le lavage des mains, le passeport vaccinal et le masque pour les déplacements seulement.

Pas de masque lorsque assis à votre table.

Au plaisir de vous revoir.

Louise Trudel, secrétaire
Doigts d'Art Minervois

BIBLIOTHÈQUE La Minerve

HORAIRE SPÉCIAL POUR SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE :

Mardi, mercredi, jeudi :.....10 h à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi :.....10 h à 12 h et 13 h à 19 h
Samedi :.....10 h à 14 h

Notre horaire régulier est comme suit :

Mardi : .....10 h à 12 h et 13 h à17 h
Jeudi : .....10 h à 12 h et 13 h à17 h
Vendredi :.....10 h à 12 h et 13 h à 19 h
Samedi :.....10 h à 14 h

Le mois de février est le mois des coups de cœur des employées de la bibliothèque.

RAPPEL

DES MOULES À GÂTEAUX ET DES JEUX DE SOCIÉTÉ PEUVENT ÊTRE EMPRUNTÉS À VOTRE BIBLIOTHÈQUE.

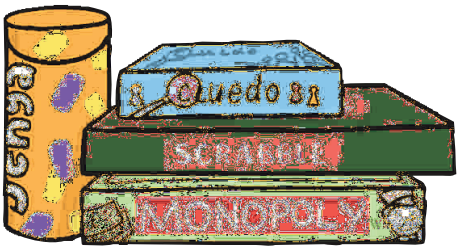

NOUVEAUTÉS DVD

NOUVEAUTÉS LIVRES

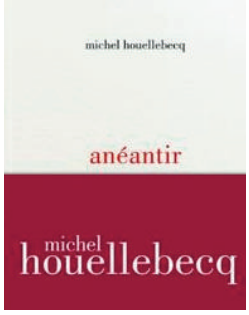

La Minerve

SEMAINE DE RELÂCHE

CIRCUIT «LES ÉNIGMES DE SHERLOCK HOLMES»

LUNDI 28 FÉVRIER
entre 10h et 15h

PRIX DE PARTICIPATION

Départ et arrivée:
au parc sur le côté de la bibliothèque
(table à pique-nique avec pergola).

Le tout se fait en raquettes ou à pied.
Les groupes partiront à toutes les 5 minutes.
Le port du masque est obligatoire au départ et à l'arrivée.

Pour plus d'informations: 819-681-3380 p. 5516

Cet évènement est organisé par le service des loisirs.

DISCOTHÈQUE SUR GLACE!

MARDI 1er MARS
de 18h à 21h

SURPRISES ET MUSIQUE

ANIMATION AVEC PATINEUSES

Patin libre seulement sur la petite patinoire et le sentier de glace.
Pour les enfants de 12 ans et moins, accompagnés de leurs parents.

Limite de 50 personnes - premier arrivé.
Respect des normes sanitaires pour tous les participants.

SPECTACLE FEU ET LUMIÈRES PAR JAMYE LA LUNA

à partir de 20h

BIBLIOTHÈQUE La Minerve

MERCREDI 2 MARS
à 10h à la bibliothèque municipale

Atelier d'art visuel : MASQUES D'ANIMAUX

Inscription obligatoire maximum 12 enfants de 6 à 12 ans
819-681-3380 p. 5550

APRÈS-MIDI DE JEUX DE SOCIÉTÉ

de 13h à 17h

Nous vous invitons à venir vous amuser avec Manuella et les jeux de société à la bibliothèque.

Maximum de 25 personnes à la fois.

Port du masque obligatoire pour les 10 ans et plus.

MAISON DES JEUNES DE LA MINERVE

La Maison des jeunes de La Minerve anime la glissade et vous ouvre les portes de son Snow Park!

JEUDI 3 MARS
de 13h à 16h

Initiation à la planche à neige.
Feu, guimauves et chocolat chaud.
Musique

BIENVENUE À TOUS!

CLUB PLEIN AIR LA MINERVE

VENDREDI 4 MARS
de 11h à 14h

Le Club Plein Air vous offre le chocolat chaud au relais dans le sentier de ski de fond.

On peut s'y rendre à pied et en raquettes par le sentier La Chaleureuse.

Nous y serons pour vous accueillir et vous servir.

AU PLAISIR DE VOUS Y VOIR!